

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/05/33

Date de convocation L'an deux mil vingt quatre
21 mai 2024 le **LUNDI 27 MAI 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
21 mai 2024

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –
Monsieur Thierry IMBERT – Monsieur Hubert CHIVET – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Madame Stéphane FOURNIER
Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Yveline LOURDEL
Monsieur Marc SERRA qui donne procuration à Monsieur Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Chantal DECOQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses attributions la FDE (Fédération Départementale de l'énergie) propose des financements aux collectivités qui investissent dans le cadre de travaux énergétiques sur leurs bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras est engagée dans une stratégie de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux. Dans ce cadre le programme d'investissements 2024 envisage le remplacement de deux chaudières (Corot et la Mairie).
Le coût total est de 33 116€ HT.

Considérant que la FDE 62 finance 50% de la fourniture des chaudières, une subvention de 14 202€ est sollicitée sur un montant total de fourniture de 28 404€.

Aussi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement de deux chaudières auprès de la FDE62 et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération.

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mai 2024
Le Maire
Alain CAYET.

